



ECOLE COMMUNALE
DU SUD

Inventaire ...		
Domaine	Faits	Avis et remarques
Le contexte		
L'infrastructure	1 implantation : Ecole Communale de Huy-Sud Avenue du Hoyoux, 7 4500 HUY Tél /Fax : 085/21.15.74 e-mail :ecole.huy-sud@swing.be	Ecole fondamentale (classes maternelles et primaires)
La population Le milieu	Ecole située dans un milieu urbain.	Ecole accueillant des enfants principalement belges, d'un niveau économique moyen et d'un milieu social varié.
L'équipe éducative	<ul style="list-style-type: none">- 4 titulaires maternelles,- 1 puéricultrice à temps plein,- 1 professeur de psychomotricité,- un agent P.T.P, - 7 titulaires primaires,- 2 titulaires néerlandophones,- 1 enseignant pour 6 périodes P1-P2,- 1 maître spécial d'éducation physique,- 1 maître de morale non confessionnelle,- 2 maîtres de religion catholique,- 1 maître spécial de religion islamique,	Les mi-temps créés pendant l'année sont consacrés à la remédiation. En charge de l'atelier informatique. Spécificités du projet « immersion en néerlandais » dans le second dossier. Natation à la piscine communale de Huy

	<ul style="list-style-type: none"> - 1 maître spécial de religion protestante, - 2 professeurs de langues modernes. <p>Personnel de surveillance chargé de l'accueil du matin et des surveillances du temps de midi et après journée en maternelle et en primaire. 7 surveillants.</p>	<p>2 périodes de néerlandais /semaine dès la 3^{ème} maternelle. Cours d'anglais facultatif après journée.</p> <p>L'enfant sera toujours en contact avec les mêmes personnes de référence.</p>
--	--	--

La gestion des apprentissages

<p>Les pratiques pédagogiques et méthodologiques</p>	<p>La pédagogie active: l'enfant est acteur de ses apprentissages, l'autonomie est mise en avant, elle constitue une source de progression et d'évolution. (contrats de travail, planification des travaux à domicile, organisation journalière et hebdomadaire, classes de dépaysement, sorties, visites, exposés, manipulations,...)</p> <p>La pédagogie différenciée: divers outils et processus pour amener l'enfant à acquérir les apprentissages (socles de compétences) selon son niveau et son rythme.</p> <p>La continuité des apprentissages: suite adaptée et logique de la 1^{ère} maternelle à la 6^{ème} année.</p>	<p style="text-align: center;">} Suivant l'âge des enfants.</p> <p>Les périodes de remédiation sont données au profit des enfants en difficulté. (2009/2010) Création d'une classe complémentaire lors de la première étape.</p>
--	--	--

Evaluation	<p>Formative: en cours d'activité, elle permet, non seulement, à l'enfant de s'auto évaluer, mais aussi de le situer dans son apprentissage et d'apporter les remédiations appropriées.</p> <p>Sommative: en fin de séquences d'apprentissage (bilans, contrôles, bulletins, évaluations externes certificatives (P6) ou non (P2,P4)).</p>	
------------	--	--

Les moyens

Les horaires	8h40→12h15 13h25→15h20	
La formation continuée	Les formations sont choisies en fonction des objectifs prioritaires du projet d'établissement, des motivations et besoins de l'équipe pédagogique.	<p><i>En fonction de la disponibilité des modules souhaités.</i></p> <p>Durant les trois prochaines années, l'équipe s'engage sur deux axes prioritaires qui sont :</p> <p>La continuité dans le lire-écrire, Le respect, la citoyenneté responsable.</p>

Les outils

Sources d'information pour les maîtres	Documents de la Communauté Française (résultats des évaluations externes, pistes didactiques,...), Référentiels du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces, Manuels et outils divers.	En fonction des préférences des instituteurs.
Sources d'information pour les enfants	Bibliothèque communale, livres divers, accès à des ordinateurs et internet, appel à des personnes ressources, dictionnaires, référentiels, publications (journal des enfants,...), télévision,...	En fonction de l'âge des enfants.
Le regroupement des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - lors des cours philosophiques, - par cycles dans certaines circonstances, - par niveau de nage à la piscine 	Suivant les spécificités des matières abordées.
Les programmes	Programmes du CECF	En référence aux socles de compétences.
Les bulletins	<ul style="list-style-type: none"> - évaluations chiffrées des différentes matières et appréciation des comportements de P1 à P6, - idem pour différentes disciplines en éducation physique, - idem pour le néerlandais, - idem pour les cours philosophiques. 	Mise en chantier de nouveaux bulletins pour 2010/2011.

<p>Les supports d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - référentiels et fardes des travaux effectués en maternelles, - classeurs de matières par cycle, - cahiers de synthèses, - affichage sur les différents supports du local. - Manuels achetés par l'école après concertation entre enseignants. 	<p>En fonction de l'âge des enfants.</p>
<p>Les lieux d'apprentissage</p>	<p>1 local par classe et différents locaux (grand réfectoire, classe polyvalente, ...) mis à disposition en fonction des besoins, de l'organisation des apprentissages et des différents regroupements. 1 local par titulaire néerlandophone.</p>	

Autres	<ul style="list-style-type: none">- manifestations sportives organisées par les professeurs d'éducation physique (psychomotricienne),- diverses activités liées à la connaissance de l'environnement (marché, home...)- manifestations en maternelle lors de la fête d'Halloween, de Noël, du Carnaval, de Pâques et de la fin d'année.- activités en lien avec les enfants hospitalisés,- concours de wallon à l'école,- classes de dépaysement ou de découverte,- carnaval des enfants, déjeuner à l'école, spectacle des maternelles, fancy-fair de fin d'année...- une journée à Eurodisney/2 ans,- ...	
--------	---	--

Projet d'établissement de l'école communale de Huy-Sud.

L'équipe éducative de notre école ambitionne d'éduquer les enfants qui lui sont confiés autour de trois grands axes :

☞ **Une école où l'enfant apprend à apprendre :**

Il aime travailler, éveiller sa curiosité et son esprit critique, communiquer son savoir en développant un travail suivi et régulier.

☞ **Une école où l'enfant apprend à entreprendre :**

Il est capable de travailler de façon autonome, de réaliser des projets avec l'aide et/ou les conseils des enseignants. Il en est fier.

☞ **Une école où l'enfant apprend à prendre ses responsabilités :**

Il apprend à faire la différence entre bonne et mauvaise action, entre bon et mauvais comportement.

Il admet ses erreurs sans les faire endosser par un autre.

Cette équipe adhère aux projets éducatifs et pédagogiques du pouvoir organisateur et aux objectifs généraux du décret-mission repris ci-dessous :

Articles importants du décret référence:

Article 6. – Décret Missions - La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves;

2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;

3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;

4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 8. – Décret Missions - Pour atteindre les objectifs généraux visés à l'article 6, les savoirs et les savoir-faire, qu'ils soient construits par les élèves eux-mêmes ou qu'ils soient transmis, sont placés dans la perspective de l'acquisition de compétences. Celles-ci s'acquièrent tant dans les cours que dans

les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne à l'école.

A cet effet, la Communauté Française pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, veillent à ce que chaque établissement :

1° mette l'élève dans des situations qui l'incitent à mobiliser dans une même démarche des compétences transversales et disciplinaires y compris les savoirs et savoir-faire y afférents;

2° privilégie les activités de découverte, de production et de création;

3° articule théorie et pratique, permettant notamment la construction de concepts à partir de la pratique;

4° équilibre les temps de travail individuel et collectif, développe la capacité de consentir des efforts pour atteindre un but;

5° fasse respecter par chaque élève l'obligation de participer à toutes les activités liées à la certification organisée par l'établissement, et d'accomplir les tâches qui en découlent;

6° intègre l'orientation au sein même du processus éducatif, notamment en favorisant l'éveil aux professions et en informant les élèves à propos des filières de formation;

7° recourt aux technologies de la communication et de l'information, dans la mesure où elles sont des outils de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage;

8° suscite le goût de la culture et de la créativité et favorise la participation à des activités culturelles et sportives par une collaboration avec les acteurs concernés;

9° éduque au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique et met en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école;

10° participe à la vie de son quartier ou de son village et, partant, de sa commune, et s'y intègre de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique.

Les intentions générales de notre établissement:

L'équipe pédagogique de notre établissement a le souci d'amener les élèves à la maîtrise des compétences transversales et à l'acquisition des compétences disciplinaires telles que définies par le Décret Missions. Elle respecte le programme du CECF que le Pouvoir Organisateur de la Ville de Huy a adopté.

Dans **l'axe éducatif**, visant à rencontrer au mieux les valeurs et les objectifs choisis par le Pouvoir Organisateur tels que définis dans le projet éducatif de la Ville de Huy, à savoir

- la démocratie,
- la neutralité et la tolérance,
- le respect des droits de l'enfant et ses devoirs,
- la maîtrise des compétences de base,
- l'égalité des chances,
- la citoyenneté responsable.

Dans **l'axe pédagogique**, afin de répondre au défi du projet pédagogique de notre pouvoir organisateur, l'enfant, pourra construire ses savoirs, les intégrer et les réinvestir au quotidien et

développer

- au maximum les potentialités de chacun,
- l'autonomie et la confiance en soi,
- l'ouverture aux autres et à leur culture,
- l'expression, la communication et la créativité,
- la curiosité et l'esprit scientifique,
- la solidarité.

assurer

- pour tous la maîtrise des compétences et des acquis de base,
- un développement corporel harmonieux.

faire découvrir aux enfants

- la richesse de l'histoire, du patrimoine culturel et de l'environnement naturel, en privilégiant le niveau local et régional,
- la vie sociale et économique.

Pour nous enseignants, notre école est un lieu où l'élève a:

Le droit à apprendre à apprendre

Plutôt que d'apprendre pour apprendre sans savoir pourquoi, montrer à l'enfant la fonctionnalité des apprentissages (à quoi cela sert), donner aux enfants des méthodes, des moyens, des outils, des références, ... pour l'amener progressivement vers son autonomie.

Le droit à l'erreur

C'est en se trompant qu'on apprend. « L'erreur est un outil pour apprendre » dit Astolfi.

Apprendre, c'est toujours prendre le risque de se tromper.

Il ne s'agit en aucun cas pour l'enfant de se complaire dans l'erreur. Celle-ci ne doit pas être sanctionnée mais doit être signalée pour que chacun sache pourquoi il l'a commise, la comprenne et l'analyse. Elle doit être le tremplin de l'apprentissage, le déjà-là qui va lui permettre de faire évoluer sa pensée.

Le droit à la différence

La population scolaire est des plus diversifiées, à l'échelle de ce qui se passe dans la société. Notre école accueille des enfants de diverses nationalités, ce qui permet l'enrichissement des différences et la lutte contre toute forme de racisme.

Le droit à la parole

Les différents lieux de parole permettent aux enfants et aux adultes de s'exprimer, de s'écouter: ouverture et disponibilité, réunions parents-instituteurs, accueil des parents le matin à l'école maternelle,....

Ces différents lieux permettent

- de dégager des projets, de trouver des solutions à des conflits,
- d'exprimer ses sentiments, d'organiser la vie de la classe et de l'école,
- de développer la sociabilité, le respect d'autrui, la citoyenneté responsable, ... bref, les valeurs démocratiques. Toute prise de parole est une première prise de distance et nous permet de mieux gérer les conflits,
- de vivre ensemble dans un climat de confiance, d'écoute, de dialogue, de tolérance, en gérant, le plus habilement possible, le recours à toute forme de violences,
- de se respecter.

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe éducative amènera les élèves à comprendre quels sont les droits et les devoirs de chacun, à se respecter et à respecter les autres, ainsi que la société et l'environnement, par la discussion, l'échange d'idées,...

- en classe, écoute de l'enfant lors de l'accueil, chaque matin, à l'école maternelle, et participation active des enfants de primaire à la vie de l'école,
- concertations régulières et programmées entre les enseignants,
- aménagement d'espaces de jeux et de détente, organisation d'activités pendant le temps de midi et après journée suivant les subsides,
- organisation de la classe de manière à ce que les enfants évoluent dans un milieu accueillant et stimulant,
- organisation de visites (musées, marché, expositions,...)et de rencontres permettant le contact avec les réalités sociales et économiques de notre société,
- apprentissage du travail en équipe et responsabilisation des tâches vis-à-vis du groupe,
- affinement de son jugement, confrontation de son avis à celui des autres, capacité de poser des questions, comparer, évaluer (pour ou contre), donc développement progressif de l'esprit critique,
- développement maximum de la solidarité au cours des activités quotidiennes (aide aux plus petits, aide aux élèves après une absence, aide auprès des condisciples en difficulté, ...),
- contribution au maintien de la propreté et de l'ordre de la classe, de la cour de récréation, du gymnase, du réfectoire, ...,
- ...

Des projets spécifiques animeront nos classes et susciteront des échanges interclasses.

Claude DOOMS
Directeur ffs.